

Crimes contre l'Enfant

Crimes contre l'Humanité

**Table Ronde internationale organisée par l'AMADE
Sous le Patronage de l'UNESCO**

25-26 Avril 2003
Monaco

**Allocution de S.E.M. Patrick LECLERCQ, Ministre d'Etat
à l'ouverture de la Table Ronde**

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Je considère comme un privilège de pouvoir aujourd'hui vous accueillir au sein du Ministère d'Etat à la demande de l'Association Mondiale des Amis de l'Enfance, pour l'ouverture de cette première séance d'échanges et de réflexion dans le cadre de la table ronde intitulée « Crimes contre l'enfant, crimes contre l'humanité ».

Cet accueil nous honore et m'offre l'occasion de saluer, comme il se doit, l'AMADE qu'a fondée Son Altesse Sérénissime la Princesse Grace de Monaco et qui célèbre son quarantième anniversaire après avoir donc démontré dans la durée la manifeste validité de cette initiative et la détermination qui n'a cessé de la soutenir.

Le bilan auquel ces circonstances appellent de procéder met, en effet, en lumière, de manière opportune, quarante années de lutte pour que soient reconnus et respectés les droits fondamentaux de l'enfant, ce qui nous paraît élémentaire mais exigeait et continue d'exiger un engagement résolu des hommes et des femmes de bonne volonté que rassemble l'AMADE de telle sorte que ce qui aurait dû aller de soi devienne effectivement réalité.

Quarante années de combat mais, hélas, d'un combat encore loin d'être achevé ! Au travers de cette table ronde qui vous réunit, l'AMADE ne nous confronte-t-elle pas une nouvelle fois à cette tragique réalité des crimes et des abus dont sont encore trop souvent victimes les enfants non seulement dans les situations de conflits armés mais également dans les temps ordinaires alors que se développe une véritable criminalité transnationale pour leur exploitation à toutes les fins odieuses qu'il n'est pas besoin de spécifier tant les médias nous en rapportent trop fréquemment les odieuses illustrations.

L'ambition qui doit vous soutenir dans les travaux que vous engagez est, bien entendu, celle d'une action efficace pour la prévention de ces actes criminels et la sanction de ceux qui s'en rendent coupables. C'est ce à quoi a appelé Son Altesse Sérénissime le Prince Héritaire Albert de Monaco lorsqu'il s'est exprimé devant l'Assemblée générale des Nations Unies réunie au mois de mai, l'an dernier, pour une session extraordinaire consacrée aux enfants. Mais cette action, pour être responsable et suivie d'effets, exige une sérieuse réflexion préalable ; c'est celle à laquelle vous êtes invités à procéder, dans le cadre de cet anniversaire de l'AMADE, à l'initiative de sa Présidente, Son Altesse Royale la Princesse de Hanovre, avec le soutien éclairé du Secrétaire Général, M. Jacques Danois.

Je remercie les éminents experts du droit humanitaire et pénal international, les spécialistes des droits des enfants ou les représentants de grandes instances internationales ou d'organisations non gouvernementales oeuvrant dans le domaine de la protection de l'enfance que vous êtes d'y avoir ainsi répondu.

Il s'agit, au cours de cette rencontre, de traiter d'une question éminemment sensible et qu'il ne serait plus tolérable d'ignorer, c'est-à-dire de la situation de l'enfant sujet-de-droit alors que se développe une reconnaissance internationale de la nature spécifique des menaces et des épreuves auxquelles celui-ci peut être exposé du fait même de son extrême vulnérabilité. En traiter, cela signifie procéder à une évaluation de l'arsenal juridique existant aux niveaux nationaux ou sur le plan international, en mesurer les lacunes s'il y en a, et hélas nous savons qu'il y en a que trop, et, enfin, proposer les moyens nécessaires pour les combler en prenant en compte aussi le rôle que pourrait jouer à cet égard la nouvelle Cour pénale internationale. En somme il vous revient – et la tâche est ambitieuse - de déterminer les outils juridiques de nature à assurer qu'aucun crime contre l'enfance ne demeure à l'avenir impuni. Vaste ambition mais dont je suis certain qu'elle est vécue par chacun et chacune d'entre vous comme un devoir à l'égard de l'enfance, bien sûr, mais aussi de l'humanité toute entière.

En effet, au-delà de l'enfant qui en constitue le germe, c'est de l'humanité elle-même dont il s'agit de garantir l'épanouissement car une enfance violentée ne peut engendrer que des adultes sans repères dans des sociétés privées des normes qui cimentent les nécessaires liens d'adhésion.

A vous donc de contribuer, dans le vaste champ du droit pénal et humanitaire international, à ce que soient précisément dégagées, pour ce qui concerne les enfants, les voies leur assurant une protection efficace à partir de laquelle ils puissent s'affirmer ensuite comme des adultes responsables et prêts à assumer leur part au sein de la communauté à laquelle ils appartiennent.

Ce sont donc des travaux d'une importance particulière que vous engagez pour le succès desquels je forme, au nom du Gouvernement monégasque, des vœux fervents.

Je vous remercie.

25 avril 2003

Informations

AMADE Mondiale
16, Boulevard de Suisse
MC 98000 MONACO

Tél: +377.97.70.52.60

Fax: +377.97.70.52.72

amade@monte-carlo.mc

<http://www.amademoniale.org/>



L'AMADE est une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif de l'UNICEF, de l'UNESCO, du Conseil de l'Europe et du Conseil Economique et social des Nations Unies.